

Board Québec 28.10.2015 - document

Starting from the recommendations from JP Steenbergen, a number of projects are now implemented to improve the network. The next Board will look at progress made. To ensure that the recommendations by JP Steenbergen, and the new strategy map, can be put into practice, the foundation of the alliance need to be enforced, on the basis of minimum commitments of a member of AgriCord, as conditio sine qua non for membership (and for access to jointly raised funding). This fits under strategic project nr. 7, but deserves urgent consideration.

In fact, we realise (and JP Steenbergen confirms)

1. Over the years, there has not been a process of automatic or natural cooperation between members. The interest/curiosity of members, for what other members are doing (and how, why...), remains very limited.
2. Some members are only interested in the joint fund raising. Most members are mainly interested in fund raising. For some members, joint fund raising is not an issue.
3. The lack of genuine (14ALL services) commitment becomes a real handicap for the fundraising and undermines the vision of the network, to ensure the best possible support for Farmers' Organisations. The added value (uniqueness) of Farmers Fighting Poverty loses credibility.

Minimum commitments of each member

1. Endorse the new strategy map, and specifically the three interdependent strategic pillars (mobilise support, Farmers Fighting Poverty, collaborate). Fulfill all legal and formal obligations (membership fees...).
2. Mobilise funding for Farmers Fighting Poverty. The agri-agency will initiate and/or support fundraising efforts directed to its government, and coordinate - with the central office - other fund raising activities, within the general fundraising lines of AgriCord.
3. Participate in development of Farmers Fighting Poverty, to be aligned with the members' own programmes and activities. Implement joint development strategies, as agreed within Farmers Fighting Poverty: membership based farmers' organisations and cooperatives only, demand-driven, etc.
4. Ensure the visibility of its participation and affiliation in the network and in Farmers Fighting Poverty, in line with the instructions jointly agreed within AgriCord for websites, mails, letters, news and publications.
5. Ensure active participation of its farmers' constituency in the governance of AgriCord, in particular in the General Assembly, the Advisory Committee and in the farmer-to-farmer exchanges as organised in Farmers Fighting Poverty.
6. Ensure the regular and active participation of a senior official (CEO, managing director, board member) in the Board of AgriCord. Ensure that this board member has confirmed qualities for management and administration. .
7. Designate staff capacity to collaborate on a regular basis with the central office, for a minimum of one day a week. Ensure genuine follow-up of contacts with the central office, and report on time dedicated.
8. Register all farmers' organizations and their projects in agro-info.net, be it or not funded by AgriCord. Share information on relevant activities, visits of farmer leaders and staff on agro-info.net.
9. Comply with the mandatory services, as jointly defined within AgriCord. Develop joint services for the joint service catalogue. Mobilise services developed by other agri-agencies to optimize support effectiveness.

The AgriCord member will receive allocations of central funding, according its measured performance on the above mentioned commitments.

30.09.2015

Conseil d'administration Québec 28.10.2015

Feuille de route de la Stratégie AgriCord 2015-2017 – Projet 7 - Déclaration relative aux Conditions Minimales

Sur la base des recommandations de JP Steenbergen, plusieurs projets ont été initiés pour améliorer le réseau. Le Conseil d'administration examinera l'état d'avancement lors de sa prochaine réunion. Pour assurer l'application des recommandations de JP Steenbergen et de la nouvelle feuille de route de la stratégie, il est nécessaire de fonder les alliances sur les engagements minimum que chaque membre d'AgriCord devra remplir pour pouvoir conserver son statut de membre (et participer à la mobilisation conjointe de fonds). Cette démarche fait partie du projet stratégique n°7, mais doit être examinée d'urgence.

Dans les faits, nous observons ce qui suit (et JP Steenbergen le confirme) :

- Au fil des ans, aucun processus de collaboration automatique ou naturelle n'a vu le jour entre les membres. Les membres ne portent quasiment aucun intérêt aux activités des autres membres (ni à leurs modalités de fonctionnement, ni à leurs raisons d'être).

- Certains membres sont uniquement intéressés par la mobilisation conjointe de fonds. La plupart des membres sont principalement intéressés par la mobilisation de fonds. Certains membres ne sont pas intéressés par la mobilisation conjointe de fonds.
- L'absence de véritable engagement (Services 14ALL) devient un réel handicap pour la mobilisation de fonds et met en péril la vision du réseau d'assurer le meilleur soutien possible aux Organisations paysannes. La valeur ajoutée (caractère distinctif) de Paysans contre(nt) la Pauvreté perd donc de sa crédibilité.

Engagements minimum que chaque membre doit remplir

1. Approuver la nouvelle feuille de route de la stratégie, en particulier les trois piliers stratégiques interdépendants (mobilisation du soutien, Paysans contre(nt) la Pauvreté, collaboration). Remplir toutes les obligations légales et formelles (droits d'adhésion, ...).
2. Mobiliser des fonds pour le programme Paysans contre(nt) la Pauvreté. L'agri-agence initiera et/ou soutiendra les efforts de mobilisation de fonds dirigés vers son gouvernement, et coordonnera - avec le bureau central - d'autres activités de mobilisation de fonds dans le cadre des directives générales de mobilisation de fonds d'AgriCord.
3. Participer au développement du programme Paysans contre(nt) la Pauvreté au travers des programmes et activités propres aux membres. Mettre en œuvre les stratégies de développement commun convenues au sein de Paysans contre(nt) la Pauvreté, à savoir : uniquement les coopératives et organisations paysannes associatives, en réponse à une demande existante, etc.
4. Assurer la visibilité de sa participation et affiliation au réseau et au programme Paysans contre(nt) la Pauvreté, conformément aux instructions établies de commun accord au sein d'AgriCord pour les sites Web, les emails, les lettres, les news et les publications.
5. Assurer la participation active de sa base paysanne dans le processus de gouvernance d'AgriCord, en particulier à l'Assemblée générale, au Comité consultatif et dans les échanges entre paysans organisés par le programme Paysans contre(nt) la Pauvreté.
6. Assurer la participation régulière et active d'un cadre supérieur (PDG, directeur général, membre du Conseil d'administration) au Conseil d'administration d'AgriCord. Veiller à ce que ce membre du Conseil dispose de compétences confirmées en gestion et administration.
7. Charger des membres du personnel de collaborer de façon régulière avec le bureau central, au minimum un jour par semaine. Assurer un suivi effectif des contacts avec le bureau central, et faire rapport dans les délais convenus.
8. Enregistrer toutes les organisations paysannes et leurs projets sur agro-info.net, qu'ils soient financés ou non par AgriCord. Partager sur agro-info.net des informations concernant les activités pertinentes, telles que visites de leaders paysans ou de membres du personnel.
9. Se conformer aux services obligatoires, tels que définis de commun accord au sein d'AgriCord. Développer des services communs pour le catalogue de services communs. Mobiliser des services développés par d'autres agri-agences pour améliorer l'efficacité du soutien.

Les membres d'AgriCord recevront des allocations de financement central dans la mesure où ils respectent les engagements ci-dessus.